

un des ressorts les plus puissans de la société. Il défend encore qu'on ne puisse vaquer à des sacrifices particuliers sans y appeler les ministres publics de la religion. Le motif qu'il en donne, c'est que n'y ayant aucune sorte de religion, si elle est raisonnable, qui ne soit relative à quelque collège de prêtres publics, on ne doit point craindre d'y employer leur ministère. Ne pourroit-on pas ajouter qu'il seroit dangereux de souffrir dans la République des prêtres inconnus & clandestins; puisqu'ils pourroient se soustraire à la censure des Loix & à la vigilance des Magistrats, & faire des fanatiques & des illuminés? D'ailleurs les prêtres anciens voyant diminuer leur considération par ces intrus, s'acquitteroient avec moins de zèle de leur devoir, ou abuseroient de leur crédit pour persécuter les partisans du culte nouveau. En effet, une religion, telle que celle des anciens Romains, a beau être tolérante par sa nature, les prêtres ne souffriront jamais patiemment qu'un nouveau Dieu vienne leur débaucher leurs dévots. c'est à quoi le Législateur doit pourvoir, &

c'est en ménageant cette foiblesse de l'humanité qu'on prévient les troubles.

Je dis donc que le Gouvernement doit être intolérant; mais ne foyez pas effrayé, Milord, de cette expression; par l'intolérance, je n'entends qu'une extrême attention à empêcher que la religion ne s'altère, ou qu'il ne s'en forme une nouvelle: & tout le monde fait, à l'exception de nos philosophes-beaux-esprits, que les Romains eurent cette intolérance, tant que leur République fut bien gouvernée. Mais une religion nouvelle s'est-elle formée? Je dirai alors avec l'Auteur de *l'Esprit des Loix*, qu'il n'est plus tems de la proscrire, & qu'il faut la tolérer. Si c'est une superstition qui puisse être dangereuse, ne lui opposez que de la douceur; ses abus mêmes éclaireront enfin les esprits; & des Loix trop sévères les attacheroient plus fortement à leurs erreurs. Si vous êtes assez mal habile pour faire plaindre les Novateurs, s'ils peuvent passer pour martyrs, vous augmenterez le nombre de leurs partisans. Quel avantage d'ailleurs trouvera-t-on à forcer des

citoyens de trahir leur religion ? Des hommes qui n'obéissent pas à leur conscience, obéiront-ils fidèlement aux Loix ? au lieu de proscrire des malheureux qui s'égarerent, voyez par quels moyens vous pouvez vous associer la nouvelle religion & lui faire aimer le Gouvernement. Si vous m'ôtez quelqu'un des droits qui m'appartiennent comme citoyen, j'aurai lieu de me plaindre ; je me méfierai de vous, parce que je croirai que vous vous méfiez de moi ; je me rendrai vraisemblablement coupable, parce que je verrai que vous me regardez déjà comme tel. Dès qu'un Législateur est assez éclairé pour me tolérer, il doit m'accorder tout ce qui ne blesse pas les bonnes mœurs & les principes du Gouvernement. Il doit protéger la nouvelle religion aussi sincèrement que l'ancienne ; s'il ne le fait pas, il en naîtra d'abord des plaintes, des murmures, des reproches. Les scandales & les haines succéderont, & les citoyens seront armés les uns contre les autres.

La religion chrétienne est, dit-on, intolérante par sa nature ; mais entendons-nous, je vous prie. Si on veut

dire qu'ayant été donnée aux hommes par Dieu même, ses ministres ne peuvent adopter des erreurs contraires aux vérités qui leur sont révélées, ni admettre un nouveau culte, comme le pouvoient autrefois les Grecs & les Romains ; on a raison ; mais qu'il y a loin de cette intolérance ecclésiastique à la tolérance civile & politique ? Quoi ! parce que les Luthériens, les Catholiques Romains & les Calvinistes ne peuvent s'admettre mutuellement à leur communion, doivent-ils s'égorger ? Dieu seul fait quelle punition mérite l'erreur de l'esprit ; mais la raison nous démontre que dans ce monde ce n'est point un crime digne de mort. Le Législateur peut-il se rendre coupable, quand il obéira à la Loi éternelle, qui ordonne aux hommes de s'aimer ? Je l'avoue ; j'aurois quelque peine à croire que le Gouvernement fit une faute en imitant la bonté & la patience de Dieu.

Plus le zèle que les ministres de la religion chrétienne ont pour le salut des âmes, est propre à leur faire illusion, plus le Législateur doit être attentif à résister à cette sorte de

féduction. Vous êtes destiné, doit-il leur dire, à montrer aux hommes le chemin qui conduit au ciel; & quand vous avez prié Dieu d'éclairer par sa grace ceux qui refusent de vous croire, votre mission est remplie. Voilà votre devoir; je vous exhorte à le remplir, & vous prie de me permettre de ne pas manquer au mien. Je suis Magistrat & non pas Apôtre. La paix, la tranquillité, en un mot, le bonheur de la société; voilà les objets que je dois me proposer; & je vous demande si je suis armé de l'épée pour punir des citoyens qui remplissent tous les devoirs que la patrie exige d'eux, & qui pratiquent la religion qu'ils croient la plus agréable à Dieu. Que chacun s'en tienne aux devoirs de son état, & tout le monde sera heureux. Ne croyez pas que nos obligations soient opposées. Si je me livrais à votre zèle, je ferois haïr une doctrine que vous devez faire aimer. Je ferois une folie, puisque la vérité ne se persuade point par la force; je servirois mal Dieu, puisque l'hommage d'un hypocrite qui trahit sa conscience ne peut lui plaire; en associant à vos mystères des hommes

qui en sont indignes, je profanerois une religion que vous voulez conserver dans toute sa pureté, & je me rendrois coupable de leur sacrilège. Je vous dois, il est vrai, ma protection; mais, m'égarer avec vous & par vos conseils imprudens, seroit-ce vous protéger? Remarquez au contraire qu'en me bornant au bonheur temporel de la société, je vous donne une protection véritablement utile; c'est vous apprendre à ne pas obéir à un zèle indiscret qui vous rendroit coupables, & comme citoyens & comme ministres de la religion. Quand j'aurai consenti à vous faire détester & à me faire haïr moi-même par des Loix inutiles, injustes & sanguinaires; pensez-vous que la religion s'en trouvera mieux, & que ses ennemis ne se multiplieront pas?

Ces considérations sont d'autant plus importantes, Milord, & sont des principes d'autant plus certains, qu'on ne peut s'en écarter une fois sans tomber dans un abîme de maux d'où il est en quelque sorte impossible de sortir. Dès que le Gouvernement aura été assez malheureux pour faire un

acte de persécution, vous verrez la religion dégénérer en fanatisme. Ne mettez jamais en opposition les Loix divines & les Loix humaines; car les gens de bien qui croyent entendre les ordres de Dieu, n'obéiront pas à des hommes: & comme on se croit en droit de les persécuter, ils se croiront en droit de se défendre. Alors toutes les passions irritées & soulevées par les désordres que produit l'injustice, se porteront aux violences les plus abominables; & j'en appelle aux guerres de religion dont l'Europe a été désolée; à quelle vengeance, à quelle lâcheté, à quel crime, à quel forfait les mains des fanatiques se refuserent-elles?

La rivalité des Princes du sang & des Guises n'auroit produit que des tracasseries de cour; si les violences de François I. & de son fils à l'égard des Réformés, ne les eussent invités à se précautionner contre les injustices du Gouvernement. L'ambition du Prince de Condé ne fut plus la basse & intrigante ambition d'un courtisan, quand l'Amiral de Coligny l'eut averti de joindre sa cause à celle des Calvinistes mécontents. Il étonna alors son

ennemi qui fut réduit à paroître plus Catholique qu'il ne l'étoit en effet, pour se faire un parti & prévenir sa ruine. Le Roi perdit tous ses droits & tout son pouvoir, parce que sa persécution indiscrete avoit allumé le fanatisme. Personne ne voulut lui obéir; les uns l'accusoient d'être trop Catholique, les autres de ne l'être pas assez, & tous méprisèrent l'autorité royale. Vous vous rappelez dans quelle foiblesse tomba le Gouvernement toujours obligé de faire la paix & la guerre, sans jamais pouvoir concilier des hommes qui croyoient ne pouvoir subsister qu'en exterminant leurs ennemis.

Telle est la malheureuse situation où se trouve un Etat, quand des religions se sont fait d'assez grandes injures pour en venir aux armes. Le passé donne des alarmes pour l'avenir, & la haine semble se reproduire incessamment. Il s'écoulera des siècles avant que le Législateur trouve les esprits assez lassés de leurs dissensions pour recevoir les principes d'une sage tolérance qu'il eût été d'abord si facile de faire adopter. La Ligue fut vaincue par Henri IV, & quelque

envie qu'eût ce Prince d'établir une paix solide, il ne put procurer à ses sujets qu'une trêve. De combien de maux les hommes ont-ils donc besoin pour apprendre à être sages : l'Edit de Nantes, qui dans ces circonstances, étoit sans doute la Loi la plus raisonnable qu'on pût publier, ne contenta personne, & laissa subsister les anciennes haines & les anciens soupçons. La nécessité ou Henri IV avoit été de se faire catholique, étoit une preuve évidente qu'il n'étoit pas possible de faire une paix solide entre les deux religions. En forçant Henri IV à faire une abjuration, les Catholiques devoient se flatter qu'ils le forceroient encore, lui ou son successeur, à servir leur haine; & les Calvinistes témoins de ces sentimens, devoient être toujours prêts à recommencer la guerre, parce qu'ils n'étoient point assez stupides pour croire qu'on respecteroit leurs privilèges. S'il paroïssoit facile de détruire les Protestans, c'étoit une raison pour qu'on le tentât; si l'entreprise paroïssoit difficile, c'étoit une raison pour qu'on la crût nécessaire. Ainsi la guerre civile étoit inévitable, si le Gouvernement étoit encore

aussi foible qu'il l'avoit été sous les fils de Henri II; ou bien il falloit s'attendre à la révocation de l'Edit de Nantes, si le Gouvernement avoit de la force & de la vigueur. Quoiqu'il arrivât, la France devoit donc encore se sentir sous les successeurs de Henri IV, de la faute qu'avoient faite François I. & son fils, en donnant l'exemple de la persécution.

En Angleterre même, Milord, où sous les auspices d'un sage Gouvernement, la raison a fait tant de progrès; combien ne retrouvez-vous pas encore de traces de vos haines théologiques? Combien n'a-t-il pas fallu de tems, de guerres & de désastres avant que les Allemands ayent pu réparer les torts que leur a faits leur intolérance? Peut-être même que le feu des dissensions n'est pas entièrement éteint; peut-être n'est-il que caché sous la cendre. Quelle longue suite de maux l'intolérance traîne-t-elle donc après elle, s'il est vrai que le Gouvernement établi par la paix de Westphalie n'ait pu dissiper entièrement les défiances & les haines des Catholiques & des Protestans?

Nous voici à la fin de notre prome

nade, & fans doute vous n'êtes pas fâché, Milord, de commencer à découvrir le sommet de la tour qui couronne le château. Il y a assez long-tems que nous nous entretenons de Législation & de Loix; conversation triste, qui fait découvrir à chaque instant tout ce que la société pourroit être sous la main d'un Législateur habile qui auroit étudié les vues de la nature, & qui nous montre dans quel abîme de maux des Loix faites sans méthode nous ont jettés & nous retiennent. Quand je lis l'Histoire des nations, il me semble que des aveugles ont conduit d'autres aveugles; quand je lis les Codes de leurs Loix, je vois que les passions, les caprices, les préjugés & l'ignorance ont été les Législateurs du monde. Après une longue suite de générations, quelques peuples n'ont pas même pu réussir à donner une forme constante à leur Gouvernement. On juge de son droit par son pouvoir. Des révolutions éternelles se succèdent les unes aux autres. Chacun avance quand on ne le force pas de reculer, & en reculant chacun conserve l'espérance de recouvrer ce qu'il perd: ainsi les Loix

OU PRINCIPES DES LOIX. *Liv. IV.* 163  
 toujours incertaines & flottantes sont fans force & fans activité.

Pourquoi nous plaindre de nos malheurs, après avoir fait tout ce que nous avons pu pour nous rendre malheureux? Après nous être rendus sourds à la voix de la nature, il nous sied bien de l'accuser d'injustice. Elle nous crie que nous sommes égaux; & il nous plaît, en faisant des Loix, de supposer qu'il n'y a point d'égalité, & de croire qu'il est sage de sacrifier le genre humain aux passions de quelques individus. La nature ne nous a fait ni avarés, ni ambitieux; & cependant nous voulons que l'avarice & l'ambition soient les deux principes de l'ordre & des mouvemens de la société. Est-il juste que des fols pour récompense de leur folie, obtiennent le bonheur qui est promis aux sages?

Il faut enfin revenir sur nos pas, Milord, il faut réparer nos fautes & prendre une route nouvelle, si nous voulons enfin former des sociétés raisonnables, & non pas des associations de brigands. Pour savoir à quelles Loix nous devons nous soumettre, il faut remonter à ces Loix éternelles

qui sont, dit Cicéron, la raison même de Dieu; qui ont précédé la naissance des villes & des sociétés, & que ni le Sénat, ni le peuple ne peuvent changer. Il faut étudier notre cœur, nos passions, nos besoins & les ressources de notre esprit. Nous sommes, me direz-vous à une distance immense du but que nous devons nous proposer, & j'en conviens; mais par quelle étrange logique en concluez-vous qu'au lieu de nous en rapprocher de quelque pas, nous devons nous en éloigner encore d'avantage? Mes principes de Législation ne paroîtront à de certaines gens que des rêves chimériques; mais qui doit-on accuser de se repaître de chimères, moi qui cherche à pénétrer les intentions de la nature, & qui ne propose que des Loix auxquelles les peuples les plus sages & les plus heureux ont obéi, ou ces politiques profonds qui se flattent d'affujettir la nature à leurs caprices, qui s'opiniâtrent à courir après un bonheur qui les fuit, & qui espèrent de nous rendre bons citoyens à force de multiplier & d'étendre nos vices?

FIN.



*Manuscript note:* L'usage de July 1861





